



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Vendredi 03 Mars 2023**

N°23-17

OBJET : Partenariat PNRM – Carbet des Sciences

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 03 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I-Administration Générale

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022
 - A - Finances**
 2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
 3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal – Budget Annexe CFME
 4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023
 - B - Ressources humaines**
 5. Création de postes – 6. Avancement des Agents du PNRM
 - C - Adoption de Plans de financement**
 - Direction de la Biodiversité
 7. Travaux sur la Pointe Caracoli – Atlas de la biodiversité communale – Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »
 - Direction des Grands Projets
 8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Emeraude au Morne Rouge
 9. Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
 10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles –
 11. Réhabilitation de la Purgerie de DUBUC –
 12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines
 - Direction du Développement Local
 13. Café d'excellence Arabica Typica – Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole – Agroforesterie – Apiculture – Désenclavement Fond Bourlet
 14. ACI relance de la filière bois – ACI valorisation du Fort Tartenson – ACI mise en place d'un corridor écologique
- II-Animation**
 15. Révision des tarifs – 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
 17. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINE – L. BEAULIEU – F. CARIUS – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON (Case Pilote) -- Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert) -- Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS(Sainte Marie) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).



Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G
Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS

→Communes : Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à
Mr J-L. GUIZONNE(Grand Rivière) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) -

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE –
J. ROSE.

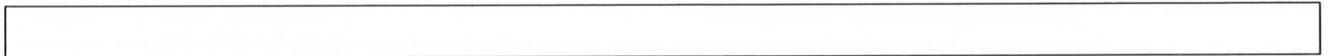
→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-
France) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr J.
ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) – Mr J-F.
BEAUNOL(CAESM)

Absents excusés : Mme M-A RAVIN et Mr D. DINAL(CTM) –

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20230428-23-17-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,

Vu l'arrêté préfectoral approuvant les statuts du SM/PNRM,

Considérant que l'éducation et la formation à l'environnement et au territoire est le premier vecteur de l'action du Parc naturel régional de la Martinique. Qu'elle est nécessaire pour informer, sensibiliser, mobiliser, convaincre et contractualiser pour l'action,

Considérant que le PNRM depuis sa création a engagée auprès de la population des actions d'éducation permanente à l'environnement et au développement durable. Et que cela implique l'ensemble des savoir-faire des équipes des Parcs mais également de celles des partenaires,

Considérant que pour accomplir cette mission d'éducation, qu'il convient de catalyser les initiatives, et de rassembler les acteurs, et de les mettre en réseau pour créer de la convivialité, de la participation, et du dynamisme,

Considérant qu'à cet effet un projet de partenariat entre le Carbet des Sciences et le PNRM est envisagé à travers un projet de convention,

Il est demandé aux Membres du Comité syndical de se prononcer sur la validation d'une convention de partenariat avec le Carbet des Sciences.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

le Comité syndical

Article 1

Approuve la convention cadre jointe en annexe, entre le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique et le Carbet des Sciences.

Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Article 3

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 03 mars 2023

Le Président


Félix ISMAIN



Handwritten signature and date: 15/04/23